

# Traditions populaires dans l'ancienne Genève

Autor(en): **Deonna, W.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires**

Band (Jahr): **27 (1926-1927)**

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-112558>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Traditions populaires dans l'ancienne Genève.

Par W. DEONNA, Genève.

### I. Les 9 P des armoiries Du Villard.

La famille Du Villard a joué un rôle important au XVI<sup>e</sup> siècle à Genève<sup>1)</sup>; elle y possédait en particulier, depuis 1539, la maison du Molard, anciennement aux de Brandis<sup>2)</sup>, qui fut démolie en 1890, et dont quelques souvenirs sont conservés dans les collections lapidaires du Musée d'Art et d'Histoire de Genève<sup>3)</sup>.

Les quatre frères, Jean, Pierre, Gabriel et André Du Villard furent anoblis en 1563 par l'empereur Ferdinand pour faits d'armes à son service<sup>4)</sup>. Leurs armes étaient: «parti, au premier de sable au lion d'or rampant; au second, coupé: au premier du coupé, d'argent à la tête de Maure vue de trois-quarts, au second du coupé, de sable à la fasce d'or. Cimier: un buste de Maure vu de profil, tortillé d'argent et vêtu d'or<sup>5)</sup>.»

En 1585, Jean et Gabriel Du Villard demandent au Petit Conseil l'autorisation de pouvoir peindre leurs armoiries dans leur maison du Molard, à la place de celles des Brandis, ce qui leur est accordé<sup>6)</sup>: «Nobles Jean et Noble Gabriel Du Villard frères ont requis leur permettre de mettre en leur maison du Molard que fust du sieur de Brandix leurs armoiries et banderolles au lieu de celles du dit sieur qui y estoient, a esté arresté qu'on le leur accorde, mesme en la petite tour (que le dit sieur Gabriel faict faire)<sup>7)</sup> sus la chapelle de l'ollorge. Ut supra.»

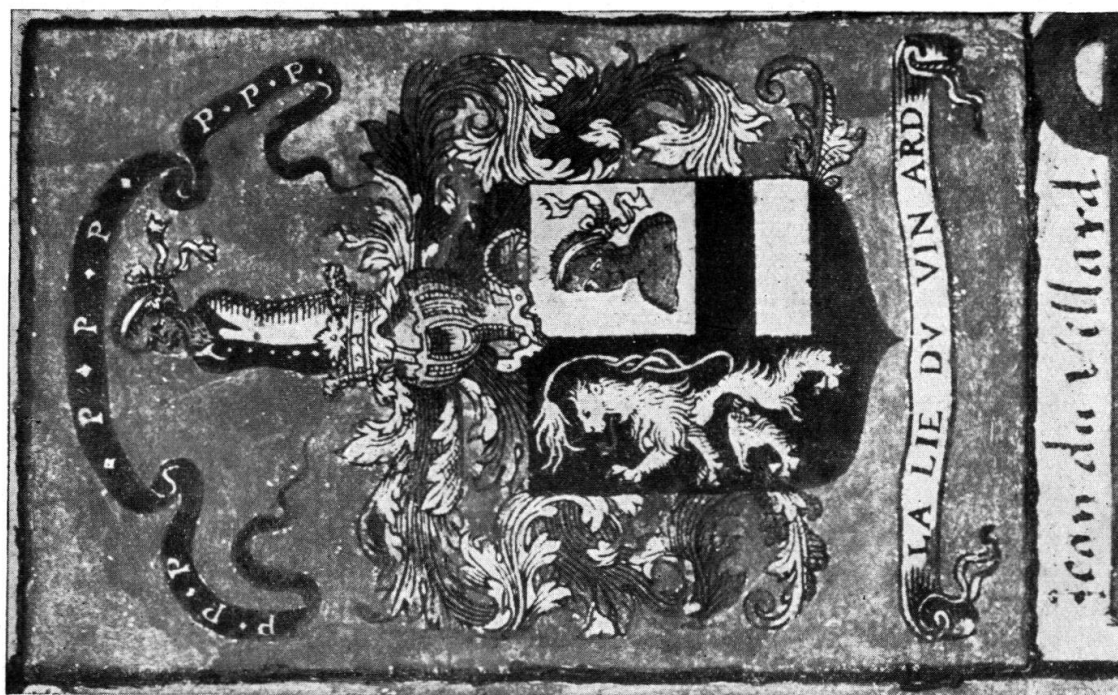
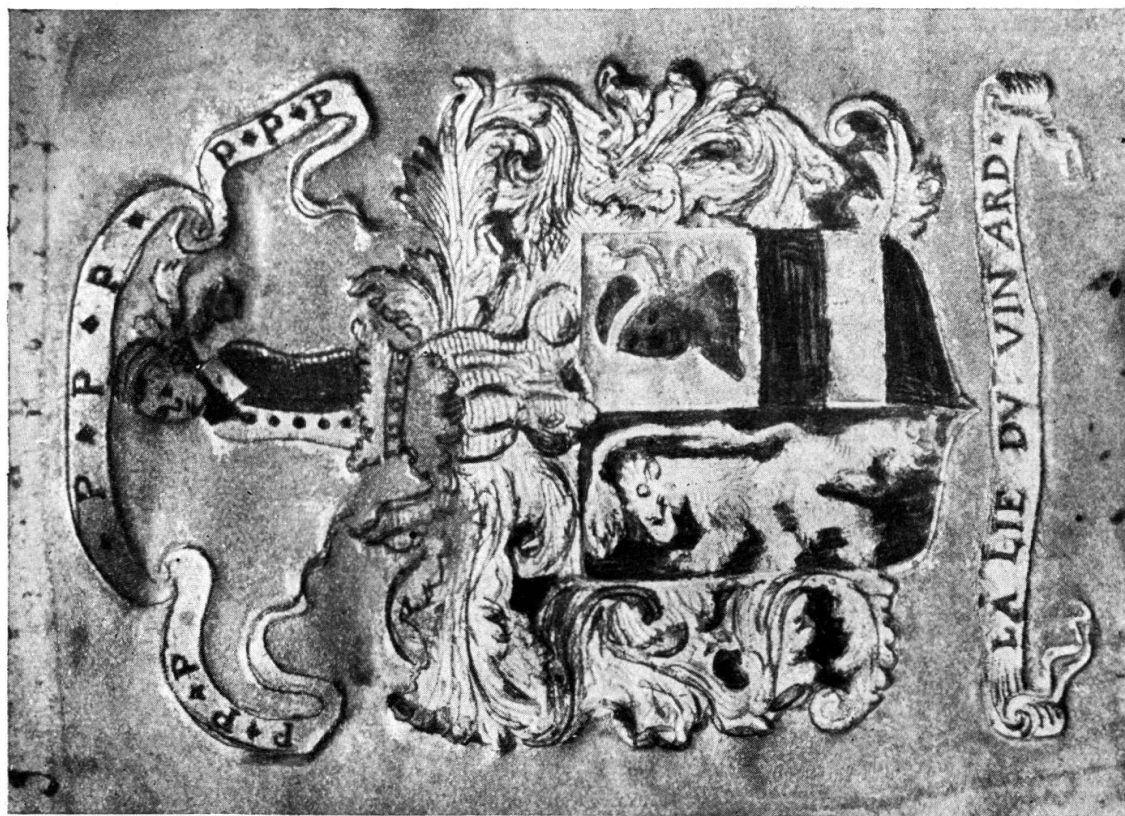
\* \* \*

<sup>1)</sup> Sur cette famille, GALIFFE, *Notices généalogiques*, 2<sup>e</sup> éd., IV, 1908, p. 385; A. CHOISY, *Mém. Doc. Soc. Hist. de Genève*, XXXII, p. 248 sq.; *Dict. hist. et biographique suisse*, s. v. Carte de Genève, Du Villard. — <sup>2)</sup> sur cette maison, MAYOR, *La maison du Molard*, Bull. Soc. Hist. de Genève, I, p. 85 sq.; id., *Fragments d'archéologie genevoise*, I, 1892, p. 6 sq.; GALIFFE, *Genève hist. et archéol.*, p. 235. Elle était située à l'angle de la place du Molard et de la rue de la Croix d'or. — <sup>3)</sup> *Catalogue des séries lapidaires*, Genava, V, 1927, n° 320; *Nos Anciens et leurs œuvres*, 1915, p. 94. — <sup>4)</sup> H. DEONNA, *Lettres de noblesse de familles genevoises*, Archives héraldiques suisses, 1917, p. 13. — <sup>5)</sup> GALIFFE, *Notices généalogiques*, IV, 1908, p. 385. — <sup>6)</sup> *Registres du Conseil*, 12 février 1585, 80, fol. 22; cf. MAYOR, *Fragments*, p. 9. — <sup>7)</sup> biffé.

Plusieurs auteurs genevois mentionnent un curieux détail de ces armoiries: les neuf P disposés autour de la tête de Maure constituant le cimier, et ils en donnent l'explication. A notre connaissance, la plus ancienne mention est celle du syndic NAVILLE-RILLIET dans son «Armorial genevois» manuscrit, daté de 1794, qui appartient à M. FRÉDÉRIC RILLIET, et dont une copie par M. TH. DUFOUR est conservée aux Archives de Genève<sup>1)</sup>: «Ces armes étaient peintes dans une salle d'audience en la maison du syndic Jean Du Villard au Molard, au dessus de laquelle était l'Horloge qui fut transportée au-dessus de l'arcade du Molard, à la requête de Jean Du Villard. Ces armes étaient accompagnées de la lettre P neuf fois répétée, expliquée par ces mots: «Pauvre plaideur, prends patience, porte pistoles pesantes pour payer.»

Dans son armorial genevois, imprimé en 1859, GALIFFE ne mentionne pas ces lettres, et n'en accompagne pas les armoiries Du Villard<sup>2)</sup>. Toutefois, dans les manuscrits qui ont servi à cette impression et qui sont conservés aux Archives de Genève<sup>3)</sup>, le dessin du cimier est accompagné des neuf P, et la seconde édition de cet armorial, par GALIFFE et GAUTIER (1896), les indique dans le texte<sup>4)</sup>. Dans le manuscrit des «Notices généalogiques» aux Archives de Genève<sup>5)</sup>, GALIFFE s'inspire évidemment du syndic NAVILLE-RILLIET: «Ces armoiries qui sont au cachet de No Gabriel Du Villard en 1585 étaient aussi peintes dans une salle de la maison du syndic Jean Du Villard au Molard, et on y avait ajouté neuf P, placés en légende autour du buste de Maure; on les interprétait ainsi: «Pauvre plaideur, prends patience, porte pistoles pesantes pour payer (ou plaider)». La première<sup>6)</sup> (1857) et la seconde édition<sup>7)</sup> (1908) des «Notices généalogiques» indiquent que les armes Du Villard se voient sur un livre ayant appartenu à Noble Etienne Du Villard, sur la carte du lac dressée par le syndic Jean Du Villard en 1588, sur le cachet de Gabriel Du

<sup>1)</sup> P. MARTIN, *Bull. Soc. Hist. de Genève*, V, 1925, p. 59, n° 2; *Archives héraldiques suisses*, XL, 1926, p. 176. Nous citons d'après la copie des Archives, fol. 120, I. — <sup>2)</sup> GALIFFE, *Armorial historique genevois*, 1859, pl. 24. — <sup>3)</sup> Ms. GALIFFE 86; P. MARTIN, *Bull. Soc. Hist.*, V, 1925, p. 53, n° 86; Ms. 87, p. 43 (en marge: «voyez son cimier avec 8 P dans l'autre armorial, signifiant, etc.»), P. MARTIN, *op. l.* p. 53, n° 87; *Archives héraldiques*, l. c. — <sup>4)</sup> GALIFFE ET GAUTIER, *Armorial genevois*, 1896, p. 14—5, pl. 18. — <sup>5)</sup> Ms. GALIFFE, 38, fol. 282, page annexe 106; P. MARTIN, *op. l.*, p. 48. — <sup>6)</sup> *Notices généalogiques* IV, 1857, p. 167. — <sup>7)</sup> *id.*, 2<sup>e</sup> éd. 1908, IV, p. 385.





Villard en 1585, et remarquent qu'elles étaient aussi peintes sur une girouette et dans une salle de la maison du Molard, «où l'on avait ajouté neuf P en auréole autour de la tête du Maure, qu'il faut interpréter ainsi: Pauvre, plaideur, etc.» L'interprétation encore hésitante (expliquée par ces mots: *on les interprétait ainsi*) est devenue de plus en plus catégorique (*qu'il faut interpréter; ce qui signifie*) avec le temps.

Ces indications ont été répétées dès lors par d'autres auteurs, par exemple par BLAVIGNAC<sup>1)</sup>. L. DUFOUR-VERNES<sup>2)</sup>.

\* \* \*

Les armoiries peintes dans la maison du Molard ont disparu et les démolitions n'en ont point montré de traces. M. MAYOR mentionne, il est vrai, une girouette de la tour, «ornée d'un petit drapeau en métal découpé et jadis peint, déposée au Musée de Genève», où nous n'avons pu l'identifier<sup>3)</sup>.

Les lettres de noblesse concédées en 1563 à la famille Du Villard, éteinte au XVII<sup>e</sup> siècle déjà, ont disparu. Il se peut que le syndic NAVILLE-RILLIET, très exact dans ses définitions, les ait vues; mais il est douteux qu'on puisse trouver sur un diplôme impérial du XVI<sup>e</sup> siècle un cimier accompagné d'une devise ou de lettres; celles-ci sont vraisemblablement postérieures au diplôme, et ont dû être ajoutées par un des frères Du Villard. Nous ne savons pas ce qu'est devenu le cachet d'or de 1585 dont parle GALIFFE<sup>4)</sup>.

Les armes Du Villard se voient aujourd'hui:

1. Sur un manuscrit conservé à la Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève: «Bible, Ystoriaux ou Ystoires escolâtres par Pierre Comestor», du XIV<sup>e</sup> siècle. Cet ouvrage a appartenu à Jean Du Villard, qui y a fait frapper ses armoiries (or et noir), sur la page de garde, et qui l'a donné à la Bibliothèque en 1591<sup>5)</sup> (Fig. 1).

2. Sur la carte du lac Léman dressée par Jean Du Villard en 1588<sup>6)</sup> et conservée à la Bibliothèque Publique de Genève (Fig. 2).

Sur ces deux documents, le buste de Maure du cimier est entouré d'une banderolle, avec neuf P disposés trois par trois.

<sup>1)</sup> BLAVIGNAC, *L'empro genevois*<sup>2</sup>, 1875, p. 270; id., *Etudes sur Genève*<sup>2</sup>, I, 1874, p. 220. — <sup>2)</sup> L. DUFOUR-VERNES, *Mém. Soc. Hist.*, 19, 1877, p. 363. —

<sup>3)</sup> MAYOR, *Fragments*, p. 17. — <sup>4)</sup> *Armorial*, 1859, pl. 24; 2 éd., 1896, p. 14. —

<sup>5)</sup> Ms. français 2; SÉNEBIER, *Catalogue raisonné des manuscrits conservés dans la Bibliothèque de la Ville et République de Genève*, 1779, p. 300, n° 2. —

<sup>6)</sup> Mhg. 140 x; *Dict. historique et biogr. suisse*, s. v. Carte de Genève; A. CHOISY, *Mém. Soc. Hist.* XXXII, 1922, p. 248; DUFOUR-VERNES, *Carte du lac Léman par le syndic Du Villard*, *Mém. Soc. Hist.*, 19, 1877, p. 359

L'emploi de ces lettres par Jean Du Villard est donc attesté dès cette date, et il est vraisemblable qu'il en avait déjà fait usage quelques années auparavant, en 1585, lorsqu'il peignait ses armoiries dans sa maison du Molard<sup>1)</sup>. Ces lettres ne constituent pas la vraie devise des Du Villard, qui est inscrite au-dessous de l'écu sur les deux documents précités, et qui est un mauvais jeu de mots: «La lie du vin ard».

\* \* \*

L'interprétation que l'on a donnée: «Pauvre plaideur» etc., est assurément ancienne; le mot «pistole» l'indique, employé du XVI<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle en divers pays; à Genève, les pistoles ont été frappées de 1634 à 1772, les premiers pistolets en 1562. Elle est assurément d'origine populaire. Très riche, très considérée, la famille Du Villard n'a pu prendre une devise aussi péjorative, bonne pour un pauvre hère réduit aux abois par la procédure. Ignorant le vrai sens de ces lettres, le peuple genevois a voulu les interpréter, et, selon une habitude générale, il l'a fait de façon plaisante<sup>2)</sup>; c'est de la même manière qu'il a parfois expliqué le JHS de nos armoiries: «J'ai horriblement soif<sup>3)</sup>».

Cependant, semble-t-il, il a dû s'inspirer de quelque locution courante, de quelque dicton, car on trouve ailleurs des parallèles.

Dans les «Menagiana», anecdotes et bons mots de MÉNAGE (XVIII<sup>e</sup> siècle), on relève l'anecdote suivante: «Quatre P furent mis au-dessus de la porte du premier président de Bordeaux, qui s'appelait Pierre Pontac, et cela voulait dire: «Pierre Pontac, Premier Président». Un plaideur, ayant un jour attendu trois à quatre heures dans son antichambre, fut surpris par le premier président, lorsqu'il avait encore les yeux attachés sur ces quatre P. Le président lui demanda: «Eh bien, monsieur, que croyez-vous que veulent dire ces quatres lettres?». «Ma fois, monsieur, lui dit le plaideur, elles veulent dire «Pauvre plaideur, prenez patience»<sup>4)</sup>. L'analogie est évidente; ce sont les mêmes lettres qu'à Genève, utilisées aussi

<sup>1)</sup> Sur Jean Du Villard, CHOISY, *op. l.*, p. 247 sq., Journal du syndic Jean Du Villard pour l'année 1589; L. DUFOUR-VERNES, *Mém. Soc. Hist.* 19, 1877, p. 360. — <sup>2)</sup> DORNSEIFF, *Das Alphabet in Mystik und Magie*, 2<sup>e</sup> éd., 1925, p. 185, adjonction à la p. 137, exemples et références; PEIGNOT, *Amusements philologiques*<sup>2</sup>, 1824, p. 238 (différents sens donnés aux lettres SPQR [Senatus populusque romanus]; NPQ [Nicolaus Papa Quintus]; etc.); id., *Le Livre des singularités*, 1841, p. 102. — <sup>3)</sup> *Genava*, II, 1924, p. 288. Les armoiries genevoises. — <sup>4)</sup> GARNIER, *Ana ou collection de bons mots*, 1789, V, p. 343—4, Menagiana.

comme devise, et suggérant la même explication, plus courte il est vrai, étant donné leur nombre plus restreint.

Les voici encore, cette fois en même nombre qu'à Genève, dans une légende de la Vallée de Bagnes, en Valais. Là vivait une sorcière, «la Grenière», que ses maléfices firent arrêter et mettre à la question. «Mais comme ce supplice ne lui arrachait que des rires nerveux, force fut, pour la confesser, de lui jeter sur les épaules le drap du condamné, un grand manteau noir semé de larmes blanches, qui portait au beau milieu, en manière de monogramme, les neuf P disposés en losange, inscription que le peuple traduisait comme suit: «Pauvre peuple, paie, peine, prends patience, pour pénitence, potence»<sup>1)</sup>.

Une enseigne du XVII<sup>e</sup> siècle portait 14 P, dont on ne nous a pas conservé la traduction complète, mais qui débutait ainsi: «Pauvre petit perruquier, patis pour peigner perruques, poser plumes, etc.» Le correspondant de l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux qui la signale en 1891, ajoute qu'elle existait encore 20 ou 30 ans auparavant, sur la porte d'un perruquier, dans un village de l'arrondissement du Vigan<sup>2)</sup>.

C'est toujours la même apostrophe, au «pauvre peuple», au «pauvre plaideur», au «pauvre perruquier», à tous ceux qui vivent pour peiner et payer en patience, apostrophe issue de la philosophie résignée des petites gens, taillables et corvéables à merci.

Nous retrouvons sans doute le souvenir de cette formule dans une anecdote de FURETIÈRE. Un M. de G. interpelle sur la scène un comédien du nom de Palmis en ces termes: »Parbleu, pauvre prince, tu me fais pitié, donne-lui seulement quatre pistoles comme j'ai fait tantôt (en montrant Palmis), tu en viendras à bout sur ma parole<sup>3)</sup>». Même répétition de mots commençant par P, même allusion aux pistoles, même apostrophe à un «pauvre» personnage.

\* \* \*

L'imagination populaire a donc traduit, avec une certaine constance, ces P. multiples. Mais l'exemple du premier président de Bordeaux indique que ces lettres dissimulent un autre sens, quelque devise ou dicton sans doute variant peut-être avec leur nombre. On peut même se demander si l'explication qu'en donne MÉNAGE est bien exacte. Le premier

<sup>1)</sup> COURTHION, *Les veillées des Mayens*, Genève, 1896, p. 48; id., *Bagnes, Entremont, Ferrez*, Genève, s. d., p. 138. — <sup>2)</sup> *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 1891, 24, p. 133. — <sup>3)</sup> GARNIER, *op. l.*, I, 1789. p. 2—3, Fureteriana.

président Pierre Pontac a vraisemblablement choisi ces quatre P parce qu'ils étaient les initiales de son nom et de sa fonction, mais peut-être aussi parce qu'ils avaient déjà un autre sens. Leur répétition dans les exemples précédents semble l'indiquer. Mais quel sens?

On pourrait être tenté de chercher l'origine de ces P dans les obscurités de la magie et de l'astrologie. Celles-ci aiment les mêmes lettres<sup>1)</sup>, les mêmes mots<sup>2)</sup>, dont la répétition intensifie l'effet<sup>3)</sup>, les mêmes chiffres, qui ont un sens caché<sup>4)</sup>; elles accordent aux lettres de l'alphabet une valeur mystique<sup>5)</sup> qui, d'origine très ancienne, n'a cessé dans les temps modernes de préoccuper les esprits. Ces neuf P, leur disposition 3 par 3 sur le cimier des Du Villard, rappellent-ils la propriété mystique des chiffres 3 et 9, multiple du premier? Rien toutefois ne nous autorise à admettre ce point de vue. Il eut paru même étrange qu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, dans cette Genève réformée, hostile plus encore que l'église catholique aux sciences secrètes, on ait eu ouvertement recours à celles-ci.

BLAVIGNAC a ingénieusement rapproché des 9 P les mêmes lettres, au nombre de sept, que l'ange trace sur le front de DANTE<sup>6)</sup>. «A partir du moment où DANTE ALIGHIERI rencontra dans le Purgatoire l'ange qui traça sur son front avec la pointe de son glaive les sept P, symbole des sept péchés capitaux, ces lettres figurent comme indicateur d'une foule de phrases mystérieuses dont l'interprétation se trouve dans tous les recueils d'ana. Ces derniers n'ont cependant pas enregistré celle des neuf P que les Du Villard de Genève inscrivirent sur leurs armoiries, sur les girouettes de leurs maisons, et que l'on traduit par «Pauvre plaideur, etc.»<sup>7)</sup>. On connaît les vers de DANTE:

Sette P nella fronte mi descrisse  
Col puntón della spada, e «fa che lavi,  
Quando se dentro queste piaghi», disse<sup>8)</sup>.

<sup>1)</sup> Sur une amulette, six ρ, DORNSEIFF, *op. l.*, p. 177; répétition des voyelles mystiques, *ibid.*, p. 39, 45, 49, 60, etc. Les SSS, *Rev. hist. des rel.*, 1924, XC, p. 84 réf. — <sup>2)</sup> Ex. *Αγιος πεπ*, par trois fois, CABROL, *Dictionnaire d'arch. chrétienne et de liturgie*, s. v. Amulettes, p. 1847, 1852, etc. — <sup>3)</sup> DEONNA, *Essai sur la genèse des monstres dans l'art*, *Rev. des ét. grecques*, 1915, p. 312 Répétition d'intensité. — <sup>4)</sup> ex. 666; CABROL, s. v. Chiffre de la bête; DEONNA, *Armes avec motifs astrologiques et talismaniques*, *Rev. des rel.*, 1924, XC, p. 89. — <sup>5)</sup> DORNSEIFF, *op. l.*; *Rev. hist. des rel.*, 1924, XC, p. 75, réf. — <sup>6)</sup> Cf. l'ange qui marque au front les serviteurs de Dieu, dans *l'Apocalypse*, VII, 2 sq. — <sup>7)</sup> BLAVIGNAC, *L'Empre genevois*, p. 270. — <sup>8)</sup> DANTE, *Purgat.*, IX, 112.

Au fur et à mesure que DANTE parcourt les cercles du Purgatoire, les lettres infamantes disparaîtront :

Quando i P, che son rimasi  
Ancor nel volto, tuo presso che stinti,  
Saranno, come l'un, del tutto rasi<sup>1)</sup>  
.  
.  
.  
E con le dita della destra scempie  
Trovai pur sei le lettere che incise  
Quel dalle chiavi a me sopra le tempie<sup>2)</sup>.

On sait que DANTE s'inspire volontiers des traditions populaires<sup>3)</sup>, qu'il aime le symbolisme des lettres et des nombres, offrant aux érudits des énigmes dont plusieurs ne sont pas encore résolues<sup>4)</sup>. De l'avis unanime cependant, ces sept P représentent les sept péchés mortels que l'on expie dans les sept cercles du Purgatoire, et dont DANTE doit se purifier par la pénitence, le P étant l'initiale du mot *Peccatum*<sup>5)</sup>. Peut-être sont-ils plutôt les initiales du mot latin *Psalmus*, psaume, et font-ils allusion aux sept Psaumes de la Pénitence, vulgairement les sept Psaumes, que l'Eglise a choisis pour servir de prière à ceux demandant pardon à Dieu de leurs péchés<sup>6)</sup>, et que l'on oblige les condamnés à chanter dans certaines punitions ecclésiastiques.<sup>7)</sup>

\* \* \*

Dans plusieurs des cas précédents où paraissent les P multiples, il s'agit de débats judiciaires, de plaideurs (devise Du Villard; P du premier président de Bordeaux), de condamnés (légende de Bagnes). Les sept P, l'ange les imprime au front de DANTE, comme on marque un condamné; dans la légende de la vallée de Bagnes, les neuf P sont sur le drap funéraire revêtu par la sorcière qui va au supplice; sur les armoiries Du Villard, les neuf P entourent la tête de Maure comme pour lui donner une signification et la marquer d'infamie, cette tête

<sup>1)</sup> *ibid.*, XII, 121. — <sup>2)</sup> *ibid.*, XII, 133. — <sup>3)</sup> *Mélusine*, IV, p. 552; STOCKES, *Academy*, 8 juin 1889, p. 396, etc. — <sup>4)</sup> Le nombre 515, en chiffres romains, DXV ou DVX, MASSERON, *Les énigmes de la Divine Comédie*, 1921, p. 253 sq., Le DXV et le Veltro; DORNSEIFF, *op. l.*, p. 183; CABROL, *Dict. d'arch. chrétienne et de liturgie*, s. v. Chiffre de la bête; OMO, DORNSEIFF, p. 186. —

<sup>5)</sup> SCARTAZZINI, *Enciclopedia Dantesca*, II, 1898, s. v. P; Id., *La Divina Comedia*, II, 1875, p. 144, Purg. IX, 112; *L'ottimo commento della divina Comedia*, Accad. della Crusca, Pise, 1828, II, p. 142, note; *Commento alla divina Comedia, d'anonimo Fiorentino del secolo XIV*, éd. Fanfani, Bologne, 1868, II, p. 158. Ces sept péchés sont «Superbia, Invidia, Ira, Accidia, Avarizia, Gela, Lussuria. Cf. le mot Saligia, composé des initiales des noms des sept péchés, au XVI<sup>e</sup> siècle, PEIGNOT, *Le livre des singularités*, 1841, p. 100, Du mot Saligia ou sigles sur les 7 péchés capitaux. — <sup>6)</sup> LITTRÉ, *Dictionnaire*, s. v. — <sup>7)</sup> LEA, *Hist. de l'Inquisition*, éd. 1900, II, p. 413.

de Maure qui signifie la défaite ou la capture d'infidèles par les Du Villard au service de l'Autriche, fait de guerre que l'empereur aura voulu rappeler dans les armoiries qu'il leur concédait. Nous nous sommes donc demandé un instant s'il n'y avait pas lieu de chercher les prototypes de ces initiales dans quelque usage de l'ancien droit, de l'ancienne justice, dans la pratique de marquer de signes ou de lettres infamantes des êtres méprisés, Juifs<sup>1)</sup>, Infidèles, ou condamnés<sup>2)</sup>, voleurs, faux témoins<sup>3)</sup>, sorciers, hérétiques<sup>4)</sup>, etc., selon une tradition qui remonte à l'antiquité<sup>5)</sup>.

Mais cette hypothèse nous paraît aussi erronée que la précédente. On ne comprendrait pas pour quelle raison les Du Villard auraient choisi des lettres infamantes, même pour caractériser, désir étrange, la tête de Maure de leurs armoiries.

\* \* \*

L'emploi de lettres capitales n'est pas rare dans le blason des particuliers et des cités<sup>6)</sup>, lettres isolées, multiples, ou comme ici répétées. De ce dernier cas, nous citons comme exemples: la famille Alberti en Espagne, avec 4 A d'or<sup>7)</sup>, la famille Beneyton en France, avec une croix d'or cantonnée de 4 B<sup>8)</sup>; ce sont ailleurs 2 E<sup>9)</sup>, 2 T<sup>10)</sup>, etc. Ces lettres sont en général l'initiale répétée du nom.

Le cas le plus connu est celui des quatre B byzantins, que l'on voit sur les monnaies des Paléologues<sup>11)</sup>; ils ne sont pas, il est vrai, leur emblème particulier, mais celui de Constantinople, ils remontent bien avant eux, constituant la croix

<sup>1)</sup> On sait que jadis les Juifs devaient porter sur leurs vêtements des signes distinctifs; par exemple le signe T, LEA, *op. l.*, II, p. 342. — <sup>2)</sup> Fleur de lys; V pour les voleurs; GAL (galériens), TP, TPF, etc. TISSOT, *Le droit pénal élucidé dans ses principes*, 1860, I, p. 369; DE PASTORET, *Des lois pénales*, 1790, I, p. 75; SAINT EDME, *Dictionnaire de la pénalité*, 1824, s. v. Flétrissure; MUYANT DE VAUGHANS, *Institutes au droit criminel*, 1757, p. 407, 409. —

<sup>3)</sup> Les faux témoins sont condamnés par l'Inquisition à porter deux langues de drap rouge sur leurs vêtements, une sur la poitrine, l'autre dans le dos. En 1532, l'un d'eux est condamné à porter sur la poitrine des lettres rouges; LEA, *op. l.*, I, p. 498. — <sup>4)</sup> On découpe une croix dans les cheveux de Jean Huss. LEA, *op. l.*, II, p. 590. L'Inquisition inflige comme pénitence de porter des croix cousues sur les vêtements, I, p. 522. Port de mitres infamantes, avec dessins de diables (Jean Huss), légendes: Hérétique, Relapse, apostate, idolâtre (Jeanne d'Arc), etc. — <sup>5)</sup> ex. K (calomnie), chez les Romains. —

<sup>6)</sup> *Lettres alphabétiques usitées en blason*, Intermédiaire des Chercheurs et curieux, XI, 1878, p. 261, 401, 465, 531, 562, 593, 683, 719, 751; XII, 1879, p. 557, 622; XIII, p. 39; SEGOIND, *Trésor héraldique*, p. 50, 441. — <sup>7)</sup> *Intermédiaire*, XI, 1878, p. 532. — <sup>8)</sup> *ibid.*, p. 683. — <sup>9)</sup> *ibid.*, p. 631. — <sup>10)</sup> *ibid.*, p. 562, 719. —

<sup>11)</sup> SCHLUMBERGER, *Numismatique de Rhodes*, Rev. arch., 1876, 31, p. 305 sq.

dite Héraclidienne, et figurant pour la première fois sur un monument du VII<sup>e</sup> siècle<sup>1)</sup>. Leur signification a excité dès le XVI<sup>e</sup> siècle la curiosité des érudits; ils ont reconnu dans ces lettres, tantôt des briquets, tantôt les initiales des mots βασιλεὺς βασιλέων βασιλεύων βασιλεύουσι; ou encore la royauté de Christ sur les quatre parties du monde, la τετρα βασιλεία. Michel VIII prend le feu comme emblème particulier de la famille impériale, et «cet emblème fut formé par la combinaison de trois π (πῦρ), affectant la forme des instruments avec lesquels on lançait le célèbre feu fluide grégeois»; on les voit sous l'aspect de trois tridents ou E renversés<sup>2)</sup>. Ce symbole a aussi une origine très ancienne, remontant «aux empereurs qui les premiers adoptèrent les quatre B comme symbole de Byzance et à l'époque desquels fut découvert le secret qui permit aux Byzantins de foudroyer les flottes ennemies et en fit ainsi de véritables Neptunes de la mer».

Les blasons des villes portent parfois aussi des initiales répétées, celle de leur nom le plus souvent. Saint-Flour: 3 A d'or en un champ de gueules, en mémoire de ce que son fondateur Saint Flour était originaire d'Arabie, le nom Arabia comportant trois A<sup>3)</sup>; la ville Mekuhmski en Pologne, trois M<sup>4)</sup>; le village de Reek dans le Brabant du Nord, trois R; celui de Zuidzande en Zélande, deux Z<sup>5)</sup>.

Dans un ordre d'idées voisin, rappelons les devises composées d'initiales différentes, qui ont suggéré d'innombrables explications. C'est par exemple celle de la maison d'Autriche, AEIOU, que l'on a lue souvent «Austriæ est imperare orbi universo», mais qui paraît être plutôt composée des voyelles dont le sens mystique et magique, remontant à l'antiquité, s'est conservé dans les temps modernes<sup>6)</sup>; c'est celle de la maison de Savoie, FERT<sup>7)</sup>. Une famille saxonne porte la devise ABCDEF, adoptée à la Réformation, qui signifie «Allein beim Christus die ewige Freiheit»<sup>8)</sup>.

<sup>1)</sup> SATHAS, *Sur les quatre B*, Rev. arch., 1877, 33, p. 92 sq. — <sup>2)</sup> Rev. arch., 1877, 33, p. 100. — <sup>3)</sup> *Intermédiaire des Chercheurs*, XI, 1878, p. 532. — <sup>4)</sup> *ibid.*, XII, 1879, p. 557. — <sup>5)</sup> *ibid.*, XI, 1878, p. 532. — <sup>6)</sup> CABROL, *Dict. d'arch. chrétienne et de liturgie*, s. v. Alphabet vocalique des gnostiques, p. 1268 sq.; DORNSEIFF, *op. l.*, p. 35 sq. Die Vokalreihen im Zauber (p. 51, devise de l'Autriche). — <sup>7)</sup> MARINI, *Motti ed imprese della Real Casa di Savoia*, Rivista ital. di numismatica, 1914, p. 66 sq.; *Journal des Savants*, 1915, p. 442—3; ORSIER, *La croix blanche de Savoie et la légende Fert*, Revue de Savoie. 1916, VII, p. 91 sq.; BABELON, *Fert*, Comptes rendus Acad. Inscr. et Belles lettres, 1918, p. 492 sq. — <sup>8)</sup> *Intermédiaire des Chercheurs*, XI, 1878, p. 403.

Puisque plusieurs familles portent dans leur blason l'initiale multipliée de leur nom, en serait-il de même pour les Du Villard? La mère de Jean Du Villard et de ses trois frères, épouse de François Du Villard (mort en 1552), était la fille du syndic et capitaine général Jean Philippe<sup>1)</sup>. Les Du Villard, en répétant l'initiale du nom Philippe, auraient-ils voulu rappeler leur ascendance maternelle? Cette hypothèse ne nous paraît pas plus satisfaisante que les précédentes.

\* \* \*

De nombreux dictons, proverbes, formules sérieuses ou plaisantes, sont composés de mots commençant par la même initiale ou à peu près:

Avenio ventosa

Sine vento venenosa<sup>2)</sup>.

L'allitération fut toujours un procédé en honneur: «le riz tenta le rat; le rat tenté tâta le riz»<sup>3)</sup>.

Souvent l'initiale seule est indiquée<sup>4)</sup>:

A. Les figures magiques et talismaniques dites «pentalpha» (pentagramme), «hexalpha» (hexagramme), sont ainsi désignées parce qu'elles répètent A cinq et six fois<sup>5)</sup>.

B. Les trois B de Hans von Bülow: Bach, Bethoven, Brahms<sup>6)</sup>. Les quatre B d'un adage français du XV<sup>e</sup> siècle: «Bible, borgne, bossu, boiteux — Ne t'y fie si tu ne veux», ou encore: «Ceux qui sont marqués au B ne valent pas grand chose»<sup>7)</sup>. Les quatre B byzantins, cités plus haut. Les huit B du pangermanisme: Berlin, Budapest, Belgrade, Byzance, Bagdad, Bassorah, Bahrein, Bombay.

C. Les quatre C dont les latins se défiaient: Cornelius Sulla, Cornelius Cinna, Cornelius Lentulus<sup>8)</sup>. Les quatre C que redoutait le pape Pie IV (1559—64): Caraffa, cardinali, concilio, Colonna<sup>9)</sup>.

<sup>1)</sup> *Mém. Soc. Hist.* XXXII, 1922, p. 248; GALIFFE, *Notices généalogiques*, 1<sup>re</sup> éd. 1829, I, p. 306 sq. — <sup>2)</sup> LE ROUX DE LINCY, *Le livre des proverbes français*, 1859, I, p. 310. — <sup>3)</sup> LITTRÉ, s. v. Allitération. — <sup>4)</sup> DORNSEIFF, *op. l.*, p. 32 et 174, cite encore: HERMAN SCHRADER, *Scherz und Ernst in der Sprache*<sup>2</sup>, Berlin 1909, p. 65 sq.; SPITZER, *Die Umschreibungen des Begriffs Hunger*, Beihefte zur Zeitschr. f. Röm. Phil., 69, 1920, p. 12; FRIEDENSBURG, *Die Symbolik der Mittelaltermünzen*, 1913, Berlin. — <sup>5)</sup> La littérature sur ces figures est considérable, cf. en particulier, LEITE DE VASCONCELLOS, *Signum Salomonis*, Lisbonne, 1918. — <sup>6)</sup> DORNSEIFF, p. 32. — <sup>7)</sup> LE ROUX DE LINCY, *op. l.*, I, p. 210; GARNIER, *Ana ou collection de bons mots*, VII, 1790, p. 235, Carpentariana; *Intermédiaire des Chercheurs*, 1893, 28, p. 245, 464. — <sup>8)</sup> DORNSEIFF, p. 32. — <sup>9)</sup> *ibid.*, p. 174.

D. Les trois D dangereux: diavolo, danaro, donna<sup>1)</sup>.

F. Les trois F, moyens de gouvernement du roi Ferdinand II de Naples: farina, forza, festa<sup>2)</sup>. Louis Nicolas Victor de Felix, comte de Muy (1711—1775), portait sur son blason une bande d'argent avec trois F de sable, signifiant: Felices Fuerunt Fideles<sup>3)</sup>. «Fourbes, faux, fins et courtois», dit le blason populaire des Neuchâtelois<sup>4)</sup>. Les quatre F constituant la devise d'une société de gymnastique: «Frisch, fromm, fröhlich, frei»<sup>5)</sup>.

K. Les deux K du pain de guerre en Allemagne, KK: Kriegs-Kartoffelbrot<sup>6)</sup>. Les trois K mauvais des Grecs: *τρία χάπια χάριστα*, Crétois, Ciliciens, Cappadociens<sup>7)</sup>. Les trois K énigmatiques, inscrits sur les murs de Rome, d'après une ancienne gravure<sup>8)</sup>. Les trois K de l'impératrice Augusta Victoria, que doit observer toute femme allemande: Kirche, Kinder, Küche, et que l'ambassadeur des Etats-Unis à Berlin modifie en quatre K: Kaiser, Kirche, Kinder, Küche<sup>9)</sup>. Les cinq K distinctifs du Sikh en Inde<sup>10)</sup>.

M. Les cinq M de la magie indienne<sup>11)</sup>.

φ. Sur une tombe antique, d'après une épigramme de l'Anthologie grecque, la lettre φ était répétée deux fois<sup>12)</sup>.

Q. Les circonstances du péché: «Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando»<sup>13)</sup>.

S. Les trois S, symboles de l'Armée du Salut: Soup, soap, salvation.

W. Les trois W qui désolaient la Prusse sous le roi Frédéric I: Wartenberg, Wittgenstein, Wartensleben<sup>14)</sup>. Encore trois W redoutables: Wein, Weib, Würfel<sup>15)</sup>.

\* \* \*

Voici maintenant des P<sup>\*</sup> répétés, qui rappellent les 9 P des armoiries Du Villard:

Les trois P d'un proverbe du XVI<sup>e</sup> siècle:

Poètes, peintres et pèlerins,  
A faire et dire sont devins<sup>16)</sup>.

<sup>1)</sup> *ibid.*, p. 32. — <sup>2)</sup> *ibid.* — <sup>3)</sup> *Intermédiaire des Chercheurs*, 1878, XI, p. 403; cf. encore trois F, p. 742. — <sup>4)</sup> *Archives suisses des Trad. populaires*, 1918—9, XXII, p. 212. — <sup>5)</sup> DORNSEIFF, p. 32. — <sup>6)</sup> *Intermédiaires des Chercheurs*, 1916, LXXIII, p. 48, 181, 261; 1915, LXXXII, p. 375. — <sup>7)</sup> Suidas, s. v. *χάπια*; DORNSEIFF, p. 32. — <sup>8)</sup> *Rev. hist. des rel.*, 1924, XC, p. 81. — <sup>9)</sup> DORNSEIFF, p. 32. — <sup>10)</sup> *ibid.*, p. 174. — <sup>11)</sup> *ibid.*, p. 32. — <sup>12)</sup> *Anthologie*, éd. Hachette, I, 1863, p. 193, n° 429. Cf. la lettre ψ sur un relief funéraire grec, DORNSEIFF, p. 24, réf.; *Rev. des ét. grecques*, 1923, p. 442; 1925, p. 266, réf. — <sup>13)</sup> PEIGNOT (Philomneste), *Amusements philologiques*<sup>2</sup>, 1824, p. 156. — <sup>14)</sup> DORNSEIFF, p. 32. — <sup>15)</sup> *ibid.*, et p. 174. — <sup>16)</sup> LE ROUX DE LINCY, *Le livre des proverbes français*, II, 1859, p. 146.

Les trois P dangereux, selon GUSTAV ROETHES: Parlement, Presse, Pöbel<sup>1)</sup>. Les quatre P d'un proverbe du XV<sup>e</sup> siècle: «De petit péchié petit pardon»<sup>2)</sup>. Les quatre P qu'il faut vénérer: Patriam, parentes, praeceptorem, praetorem<sup>3)</sup>. Les quatre P d'une ancienne comédie anglaise, «The Four PP», avec les types comiques Palmer, Pardoner, Potecary, Pedlar<sup>4)</sup>. Les cinq P de ces vers dont nous ne connaissons pas la source, énumérant les vertus qu'il faut demander à la jeune fille:

Quae tibi ducenda est habeat P quinque puella,  
Sit pia, sit prudeus, pulchra, pudica, potens.

avec la variante suivante du premier vers:

Quam sis ducturus teneat P quinque puella<sup>5)</sup>.

Les 8 P, à propos d'une tragédie de l'abbé Pellegrin, en 1733: «Pélopée, pièce pitoyable, par Pellegrin, pauvre poète provençal»<sup>6)</sup>.

\* \* \*

Des poèmes, des ouvrages en prose, ont été parfois écrits entièrement selon ce principe, tous les mots qui les composent commençant par la même lettre. Ce sont les «vers lettrisés» ou «tautogrammes» en latin, vers «paromoea», ou «pareomia», ou «litteralia aequidica». PEIGNOT en a donné dans ses «Amusements philologiques» plusieurs exemples que nous rappelons ici<sup>7)</sup>. Hubaldus, bénédictin de Saint-Amand, mort en 930, est l'auteur d'un poème en l'honneur des chauves, dédié à Charles le Chauve, dont tous les mots commencent par C<sup>8)</sup>. Leo Placentius publie sous le nom de Publius Porcius, en 1530, un poème de neuf à dix pages, intitulé «Pugna Porcorum», sur la lettre P<sup>9)</sup>, qu'il fait suivre de deux pièces de vers conçues de même, avec répétition de P et de C. Henri Harder compose un poème de 93 vers, sous le titre «Canum cum Cattis certamen carmine compositum currente calamo C. Ca-

<sup>1)</sup> DORNSEIFF, p. 32. — <sup>2)</sup> LE ROUX DE LINCY, *op. l.*, I, p. 39. — <sup>3)</sup> DORNSEIFF, *l. c.*, référé; FRIEDENSBURG, *Die Symbolik der Mittelaltermünzen*, I, Berlin, 1913, p. 90; *Gesta Romanorum*, chap. 13, 42, 125, et Anhang, chap. 3, Grässeschen Ausgabe. — <sup>4)</sup> DORNSEIFF, *l. c.* — <sup>5)</sup> *Intermédiaire des Chercheurs*, 18, 1885, p. 705; 19, 1886, p. 42; PEIGNOT (Philomneste), *Amusements philologiques*<sup>2</sup>, 1824, p. 169; id., *Le livre des singularités*, 1841, p. 106. — <sup>6)</sup> BLAVIGNAC, *L'empro genevois*, p. 270. Cf. la traduction donnée par un mauvais plaisant des sigles O. T. P.

<sup>7)</sup> Q. inscrits sur les contremarques des billets de parterre, lors de la représentation de l'Oreste de Voltaire, en 1750: «Oreste, tragédie pitoyable, que Monsieur Voltaire donne». Ces lettres signifient en réalité ce vers d'Horace: «Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci». PEIGNOT, *Le livre des singularités*, p. 102. — <sup>8)</sup> PEIGNOT (Philomneste), *Amusements philologiques*<sup>2</sup>, Dijon, 1824, p. 90 sq. Des vers lettrisés ou tautogrammes. — <sup>9)</sup> *ibid.*, p. 95. — <sup>9)</sup> *ibid.*, p. 91, plusieurs éditions.

tulli Caninii», sur l'initiale C<sup>1)</sup>. De Martinus Hamconius Frisius on possède un poème de plus de 1200 vers: «Certamen catholicum cum calvinistis, continuo caractere C conscriptum,» de 1612, tous les mots commencent par C<sup>2)</sup>. Christianus Pierius écrit sur Jésus Christ environ 1200 vers aussi, sur la même lettre C<sup>3)</sup>, en 1576: «Carmen cothurniatum, catastrophicumque, crudeles Christi, etc.», et un poème en l'honneur de Maximilien avec la lettre M, en 1570<sup>4)</sup>. En prose, on peut citer un volume de 400 pages consacré aux panégyriques des saints: tous les mots d'un panégyrique commencent par la lettre initiale du Saint: c'est l'oeuvre de Guillaume Hérís, Liégeois, 1688<sup>5)</sup>. Un avocat, Chrestien Adam, mort en 1675, écrit une vie de Sainte Cécile, dont les mots, à quelques exceptions près, débutent par C, et une harangue sur la mort d'un professeur de Dreux, Arnicourt, commençant par A<sup>6)</sup>.

Si les oeuvres précédentes sont en latin, la poésie française n'a toutefois pas dédaigné ces pénibles jeux d'esprit, et offre elle aussi quelques exemples<sup>7)</sup>, tel celui-ci:

Miroir mondain, madame magnifique,  
Ardent amour, adorable Angélique, etc.

C'est ce qu'on appelle la «rime senée». On peut la combiner avec l'acrostiche, comme dans les vers faits par Tabouret sur François II, ou par un écolier en l'honneur de Charles IX:

François faisant florir France  
Royalement régnera,  
Amour amiable aura,  
N'y aura nulle nuisance;  
Conseil constant conduira;  
Ordonnant obéissance,  
Justice il illustrera  
Sur ses sujets sans souffrance.

Ce sont encore des plaisanteries de ce genre:

Didon dina, dit-on,  
Du dos d'un dodu dindon.

Ton thé t'a-t-il ôté ta toux?

Ou des inscriptions énigmatiques<sup>8)</sup>:

R R R  
T S  
D D  
R R R  
F F F F  
Romulo regnante, Roma  
Triumphante, Sibylla  
Delphica dixit:  
Regnum Romae ruet  
Flamma, Fama, Ferro, Frigore.  
\* \* \*

<sup>1)</sup> *ibid.*, p. 94. — <sup>2)</sup> *ibid.*, p. 96. — <sup>3)</sup> *ibid.*, p. 96. — <sup>4)</sup> *ibid.*, p. 96. —  
<sup>5)</sup> *ibid.*, p. 97. — <sup>6)</sup> *ibid.*, p. 98. — <sup>7)</sup> *ibid.*, p. 98—99. — <sup>8)</sup> *ibid.*, p. 240.

Nous supposerons donc volontiers que les neuf P des Du Villard cachent quelque devise, quelque vers latin, conçu d'après le principe que nous venons d'exposer, mais dont l'interprétation nous demeure inconnue.

En se prêtant à ce jeu d'esprit, Jean Du Villard, s'il est vrai que ce soit lui, plutôt que ses frères, qui ait adopté ces neuf P, a cédé à la mode de son temps; le XVI<sup>e</sup> siècle, on le constate par les exemples précédents, aime ce procédé à la fois puéril et difficile. La vraie devise des Du Villard n'est pas elle-même déjà un jeu de mots?

Ce n'est du reste pas le seul cas, dans l'ancienne Genève, de ces initiales répétées. Lors du renouvellement de l'alliance entre Genève, Fribourg et Berne, en 1531, on représenta une allégorie où figuraient «trois grands AAA de menuiserie, lung peinct des couleurs de Berne, rouge et noir, laultre de Fribourg, noir et bleu, laultre de Genève gris et noir, liez tous ensemble de sermens»; c'étaient les trois alliés, liés par leurs serments <sup>1)</sup>. En 1690, on trouva à Genève une inscription: «Hic requiescit in pace» etc., se terminant par ces quatre lettres MMMM, que l'on traduisit par «Maria Mater Misericordiae Miserere Mei». Cette dernière formule n'ayant pas d'équivalent dans l'épigraphie du christianisme primitif, des érudits ont taxé cette inscription de faux. Mais le reste du texte n'a rien que de très régulier, et l'on peut supposer plutôt une erreur du copiste ancien, peut-être suggestionné par le procédé dont nous parlons <sup>2)</sup>.

Le grave Théodore de Bèze, lui-même, n'a pas dédaigné ces amusements. Il eut le bonheur, dit-il, de rencontrer dans ses trois femmes trois O: Opus, Opes, Ops, travail, richesses, soin:

Tres mihi disparili sunt junctae aetate puellae;

Haec juveni, illa viro, tertia deinde seni.

Propter Opus validis prima est mihi ducta sub annis,

Altera propter Opes, tertia propter Opem.

«J'ai eu trois femmes aux différents âges de ma vie, dans la jeunesse, dans la force de l'âge, et dans ma vieillesse. La première m'a aidé dans mes travaux; la seconde m'a apporté de la fortune, et la troisième a pris soin de mes vieux jours» <sup>3)</sup>.

\* \* \*

<sup>1)</sup> LE ROY, *Les anciennes fêtes genevoises*, p. 179 sq. — <sup>2)</sup> CIL, XII, cf. *Catalogue des séries lapidaires*, Genava, V, 1927, n° 232. — <sup>3)</sup> PEIGNOT-Philomneste), *Amusements philologiques* <sup>2</sup>, 1824, p. 173; id., *Le livre des singularités*, 1841, p. 106.

Notre enquête se termine par une interrogation: quel est le sens des neuf P des Du Villard?

Un jour, on trouva placardées à la porte du sénat de Venise les lettres suivantes:

|   |   |   |
|---|---|---|
| P | P | P |
| I | I | I |
| R | R | R |

Le sénat promit une récompense à celui qui les interpréterait; le lendemain on put lire sur la même porte:

Prudentia Patrum Periiit  
Imprudentia Iuvenum Imperat  
Respublica Recens Ruit

et au dessous: Gratis<sup>1)</sup>.

Comme le sénat de Venise, nous demandons une explication, et promettons une récompense, dans les mêmes conditions, à qui trouvera la solution de l'énigme.

## II. Ne frapper qu'une fois. Légende du château de Rouelbeau (Genève).

Parmi ses diverses incarnations animales, le démon, on le sait, revêt volontiers l'apparence d'un chat, surtout noir<sup>2)</sup>. Un homme du pays de Gex, du nom de Charcot, fut assailli dans un bois par des chats diaboliques, et luttant en vain contre eux avec son épée, il ne put les mettre en fuite qu'en faisant le signe de la croix. Une aventure analogue arriva à Antoine Gentil, du pays de Vaud<sup>3)</sup>. Ce sont là des exemples pris au hasard parmi beaucoup d'autres.

Ce chat noir hante, aux environs de Genève, les ruines du château de Rouelbeau<sup>4)</sup>, privilège qu'il partage avec la «Dame blanche»<sup>5)</sup>. Un jour, un paysan le frappa de son bâton, mais l'animal, crachant et jurant, lui adressa ces paroles: «Redobla-vi», c'est à dire, redouble, recommence<sup>6)</sup>.

\* \* \*

<sup>1)</sup> PEIGNOT, *Amusements philologiques*, p. 240—1; id., *Le livre des singularités*, p. 103. — <sup>2)</sup> ex. COLLIN DE PLANCY, *Le diable peint par lui-même*, Paris, 1819, p. 17, 21; LE ROUX DE LINCY, *Le livre des proverbes français*, 1859, I, p. 319, etc. — <sup>3)</sup> BOGUET, *Discours exécrationnels des sorciers*, éd. Rouen, 1603, p. 246—7. — <sup>4)</sup> Sur ces ruines, L. BLONDEL, *Les marais de Roillebot et la bâtie Choulex*, Nos anciens et leurs oeuvres, Genève 1920, p. 57 sq.; *Dict. hist. et biogr. suisse*, s. v. Bâtie Choulex; *Patrie suisse*, 1921, p. 81; Classées comme monument historique, *Genava*, I, 1923, p. 126; *Journal de Genève*, 25 février 1923. — <sup>5)</sup> BLAVIGNAC, *L'empro genevois*<sup>2</sup>, 1875, p. 274; id., *Etudes sur Genève*<sup>2</sup>, 1874, II, p. 122; G. DUSSEILLER, *La dame blanche de Rouelbeau*, *Patrie suisse*, IX, 1902, p. 170—2; PERRIN, *Les communes genevoises*, 1905, p. 32—4. — <sup>6)</sup> BLAVIGNAC, *L'empro genevois*<sup>2</sup>, 1895, p. 275.

Cette légende appartient à une catégorie bien connue des folkloristes. Le démon, sous des aspects divers, est frappé par un adversaire, auquel il demande un second coup; mais le héros se garde d'obéir, sachant que le second coup ne ferait que supprimer l'effet du premier, guérir la plaie, bien plus, être funeste à lui-même ou le tuer.

Quelle explication donner de cette croyance générale? Tout récemment, M. KRAPPE en a proposé une nouvelle<sup>1)</sup>, repoussant celle de H. D. MULLER, pour qui, tout se passant autrement chez les démons que chez les humains, «un second coup achève un homme blessé, mais guérit un démon». M. KRAPPE remarque que le coup est toujours porté avec une arme, et, se rappelant la vieille croyance selon laquelle l'arme qui a blessé a aussi le pouvoir de guérir, il aboutit à cette conclusion: «La nécessité de ne frapper qu'un coup n'est évidemment que la conséquence naturelle de la croyance que l'arme qui a fait la blessure la guérira en touchant une seconde fois le corps du blessé».

Cette explication suscite toutefois certaines critiques:

a) Sans doute l'arme qui a blessé peut guérir; mais elle le fait par son attouchement, par la vertu du contact, et non d'ordinaire par l'effet d'un second coup.

b) Dans quelques contes, le démon demande que le second coup soit porté, non pas avec l'arme qui a blessé la première fois, mais avec une autre: un paysan porte un coup d'épée contre un ogre, qui lui dit: «tire ton poignard et frappe encore un coup»<sup>2)</sup>. L'effet de celui-ci est donc indépendant de l'arme employée. M. KRAPPE prévoit cette objection; il reconnaît que son explication ne peut être valable pour tous les cas, pour ceux où le projectile, lance, javelot, arme à feu, n'est pas le même que celui qui a agi la première fois, mais il invoque alors le principe de l'analogie<sup>3)</sup>.

c) Souvent le second coup n'aurait pas seulement pour résultat de guérir la blessure faite par le premier, mais de se retourner contre l'auteur et lui être funeste<sup>4)</sup>. «Si je frappe

<sup>1)</sup> KRAPPE, *Ne frapper qu'un coup*, Rev. d'ethn. et des traditions populaires, 1925, p. 432 sq., ex. et référ.; cf. *Mélusine*, V, p. 37; VI, p. 28; VIII, p. 23, etc. — <sup>2)</sup> *Mélusine*, VI, p. 28 (légende danoise). — <sup>3)</sup> KRAPPE, *op. l.* —

<sup>4)</sup> Le trait qui revient frapper celui qui l'a lancé, est un détail fréquent, en magie, dans les légendes, surtout dans les récits des saints. PERDRIZET, *La Vierge de Miséricorde*, p. 212; Mantegna, martyre de St. Christophe (flèches se détournant de leur but pour revenir frapper un des juges), etc. Si le sorcier lève le sort qu'il a jeté, il doit mourir à la place du maléficié; pour se pré-

encore une fois, dit un paysan, qui sait si un malheur ne m'arrive pas»<sup>1)</sup>. Dans un conte norvégien, le tireur Pierre n'obéit pas à la demande du troll, car il sait que le coup reviendrait sur lui-même<sup>2)</sup>. Mahomet frappe un taureau diabolique, mais il sait que s'il frappait un second coup, il serait tué lui-même par le taureau<sup>3)</sup>. Mêmes conditions dans un conte kabyle<sup>4)</sup>.

Il convient donc, semble-t-il, de trouver une explication d'une portée moins restreinte de celle de M. KRAPPE.

\* \* \*

L'idée maîtresse de ces faits est avant tout celle de l'*unité*, qui a partout une valeur spéciale. Le héros le sait, et il répond dans ce sens au démon qui demande un second coup: «Ma mère ne m'a enfanté qu'une fois. — Un seul châtiment suffit à chaque fois. — Je ne donne pas un second coup, car le héros n'a qu'une parole. — Le coup de la jeunesse ne se répète pas», etc.

C'est pourquoi on retrouve cette nécessité de n'agir qu'une fois dans des légendes qui ne comportent pas de coup à donner, de blessures à infliger. M. B. REBER, archéologue genevois mort en 1926, a relevé dans ses notes manuscrites, conservés au Musée de Genève, la légende valaisanne que voici: «La Barme de Haudères se trouve dans la direction du glacier de Ferpècle, environ  $\frac{3}{4}$  d'heure plus loin que le village. La fée Puepa y veille une grande chaudière pleine d'or. Elle est visible seulement la nuit de Noël. La Puepa est accompagnée d'un gros chat noir. Deux hommes ont risqué la visite. «Prenez une poignée», leur disait la fée, «n'en prenez pas deux.» Ne l'écoutant pas, ils voulurent abuser, mais tombèrent en arrière et restèrent estropiés toute leur vie. La grotte est très vaste; partout on remarque des stalactites enfumées par les feux des bergers des Mayens de Prelet.» Ici encore, la répétition de l'acte devient funeste à ses auteurs.

Cette notion d'unité doit être souvent observée, pour que l'être, l'objet, l'acte, aient une valeur efficace:

a) *Unité de l'objet*, qui doit être homogène. L'«Eglise d'un seul bois», à Buzen, en Roumanie, était faite, disait-on,

---

server, il doit trouver une victime de substitution. REGNAULT, *La sorcellerie*, 1897, p. 106, etc. Cf. le contresigne, le choc en retour en magie, *ibid.*, p. 128, 182, 186, etc.

<sup>1)</sup> *Mélusine*, VIII, p. 23. — <sup>2)</sup> *ibid.*, V, p. 37. — <sup>3)</sup> *ibid.*, V, p. 38. — <sup>4)</sup> *ibid.*

d'un chêne unique, depuis le toit jusqu'au voile de l'autel<sup>1)</sup>. On recommande, ou au contraire on défend de se servir d'un seul objet; au Japon on ne doit pas employer une lumière unique<sup>2)</sup>.

b) *Unité d'un organe*, d'ordinaire multiple, dans un être. Que de personnages mythologiques, ou démoniaques, sont caractérisés par un organe unique: un seul œil, une seule dent, une seule défense, une seule corne, une seule oreille, une seule jambe, un seul pied<sup>3)</sup>; et ce sont les rites où un seul pied doit être chaussé<sup>4)</sup>.

c) Action qui doit être *faite en une seule fois*, ou dans un espace de temps unique. Dans les procès de sorcellerie, on revêtait jadis les sorciers d'une seule chemise qui devait avoir été «filée, tissée et cousue en une seule journée», afin d'éviter leurs maléfices<sup>5)</sup>. La tunique dont le Christ est revêtu est sans couture, tissée donc d'une seule pièce; elle a un sens cosmique, comme l'a démontré M. SAINTYVES<sup>6)</sup>, mais l'idée primitive est sans doute celle de cette unité technique, analogue à celle de la chemise des sorciers citée plus haut. Le noeud gordien de l'antiquité était fait d'une seule pièce, sans commencement ni fin<sup>7)</sup>.

d) Action qui doit être unique, en ce sens que son *efficacité est limitée à la première fois*. «Non bis in idem», dit-on. Dans les superstitions de guerre — et ceci a été observé encore dans la récente guerre mondiale —, le soldat atteint par un projectile se croit par cela même préservé du mauvais sort, et d'un second coup funeste. Les objets, armes, vêtements, etc., ayant appartenu à un soldat tué, deviennent protecteurs de ceux qui s'en servent, les assurent de l'immunité. Un aviateur pensait conjurer le mauvais sort en portant, anglais toutes les fois qu'il volait, la culotte de son frère, qui, aviateur aussi, s'était tué en tombant; il pensait qu'il était fort peu probable que deux hommes pussent mourir dans le même vêtement<sup>8)</sup>.

<sup>1)</sup> PANAIT ISTRATI, *Présentation des haïdoucs*, 1925, p. 45. — <sup>2)</sup> *Rev. hist. des rel.*, 1905, 54, p. 188. — <sup>3)</sup> DEONNA, *Essai sur la genèse des monstres dans l'art*, *Rev. des ét. grecques*, 1915, p. 338 sq. ex., et référ. — <sup>4)</sup> *ibid.*, p. 343. — <sup>5)</sup> *Mercur de France*, 1923, 1 janvier, p. 103. — <sup>6)</sup> SAINTYVES, *Deux thèmes de la Passion, La tunique sans couture*, *Essais de Folklore biblique*, 1923, p. 405 sq.; TONNELAT, *Le roi Orendel et la tunique sans couture du Christ*, *Mélanges Andler*, 1924. — <sup>7)</sup> DEONNA, *Le noeud gordien*, *Rev. des ét. grecques*, 1918, p. 39, 141. — <sup>8)</sup> *Tribune de Genève*, 10—11 septembre 1921; *Rev. d'Ethnographie et des traditions populaires*, 1924, p. 129—30.

On emploie le fusil du combattant tué<sup>1)</sup>; on garde comme amulettes les projectiles ennemis<sup>2)</sup>. Le premier possesseur de ces objets ayant été atteint par la mort, libère du malheur ceux qui s'en serviront ultérieurement; les projectiles ayant agi une première fois, deviennent innocents. De là dérive encore en partie — car d'autres notions interviennent — la croyance que les ossements, les reliques des morts, sont des talismans; la mort, ayant accompli une première fois son œuvre, se détourne.

e) Et voici les *actes, usages, rites «de la première fois»*, nombreux partout et en tout temps: premier-né; premier objet rencontré<sup>3)</sup>; premier serpent tué<sup>4)</sup>; premier papillon<sup>5)</sup>; première fleur vue<sup>6)</sup>; voir le premier le loup; récolte du premier fruit<sup>7)</sup>; premier gibier tué<sup>8)</sup>; premier mort de l'année<sup>9)</sup>; premier lait<sup>10)</sup>; premier chant d'oiseau<sup>11)</sup>; première portée d'une chienne<sup>12)</sup>; première pierre d'une construction<sup>13)</sup>; premier mercredi de la lune, pour couper les baguettes magiques<sup>14)</sup>; première dent; premier coït; premières noces; premier seau d'eau<sup>15)</sup>; première gerbe<sup>16)</sup>; premier œuf pondu<sup>17)</sup>; premier acte de la journée<sup>18)</sup>; actes du premier jour de l'an<sup>19)</sup>; première visite, première entrée dans une église<sup>20)</sup>; première personne allant à une fontaine, ou buvant à une source à un certain jour de l'année<sup>21)</sup>; le premier arrivé au puits<sup>22)</sup>; le premier coup de minuit<sup>23)</sup>; le premier souhait<sup>24)</sup>; le premier usage d'un objet, etc. Cette condition est fréquente dans les légendes; le jeune garçon qui cherche l'oiseau de la plume, et la Belle aux cheveux d'or, trouve l'un dans le premier oiseau vu dans les champs, la seconde dans la première jeune fille vue dans le premier village<sup>25)</sup>, etc.

\* \* \*

1) BELLUCCI, *I vivi ed i morti nell' ultima guerra d'Italia*, 1920, passim, et p. 25. — 2) BELLUCCI, *Folklore di guerra*, 1920, p. 104, etc. — 3) COSQUIN, *Contes populaires de Lorraine*, II, p. 221; SÉBILLOT, *Le Folklore de France*, IV, p. 98; II, p. 57; III, p. 98. — 4) SÉBILLOT, *op. l.*, III, p. 266, 279. — 5) *ibid.*, III, p. 266. — 6) *ibid.*, III, p. 290. — 7) *id.*, *Le Folklore de France*, III, p. 379, 380; *id.*, *Le Folklore*, p. 282. — 8) *ibid.*, p. 287. — 9) *ibid.*, II, p. 150; *Folklore*, p. 301. — 10) *ibid.*, III, p. 84. — 11) *ibid.*, p. 197. — 12) *ibid.*, III, p. 82. — 13) *ibid.*, IV p. 91, 93, 98, etc. — 14) COLLIN DE PLANCY, *Dictionnaire infernal*, p. 75, s. v. Baguettes. — 15) SÉBILLOT, *op. l.*, II, p. 321. — 16) *ibid.*, III, p. 82. — 17) *ibid.*, III, p. 232. — 18) *ibid.*, II, p. 327. — 19) *ibid.*, II, p. 321. — 20) *ibid.*, IV, p. 148. — 21) *ibid.*, II, p. 240, 302. — 22) *ibid.*, II, p. 322. — 23) *ibid.*, I, p. 322. — 24) *ibid.*, I, p. 264; II, p. 6. — 25) COSQUIN, *op. l.*, II, p. 290 sq.

Le premier être, le premier objet, le premier acte, ont donc un caractère spécial, et ils sont souvent réservés pour cette raison aux divinités, auxquelles on offre les premiers fruits de l'année, les premiers nés en sacrifice, en général les «prémices». Les démons du christianisme ont conservé les prérogatives des dieux dont ils sont les descendants déchus; eux aussi demandent ces «prémices». La construction d'une demeure nécessite des sacrifices pour apaiser les mauvais esprits, lors de la pose de la première pierre; il faut éviter que la première personne qui y entrera n'en soit victime, ne meure. A Genève, Lullin ne voulut pas assister à la construction de sa belle demeure au haut de la Cité, mais, coïncidence étrange, il mourut hors de la porte de Cornavin, le jour même qu'il arrivait de l'étranger pour en prendre possession<sup>1)</sup>. Le diable demande comme offrande la première personne qui passera sur le pont construit par lui<sup>2)</sup>, la première personne, le premier objet rencontré<sup>3)</sup>, le premier-né. Les premiers fruits de la récolte, le premier gibier tué lui sont sacrifiés, ou en tout cas ne sont pas vendus<sup>4)</sup>. La magie, la sorcellerie, emploient dans les conjurations des objets neufs, toiles, pots, etc. qui servent donc pour la première fois<sup>5)</sup>.

«La première fois» est donc souvent diabolique, et ceci explique en partie pourquoi le premier coup porté au démon peut seul être efficace; il lui revient de droit. C'est ce que laisse entrevoir une légende de l'île de Seeland: un homme frappe d'un coup de fouet une haridelle sans tête; il veut lui asséner un second coup, mais son compagnon le retient en lui disant: «Ne frappez pas, ce n'est pas une vraie bête»<sup>6)</sup>.

D'une façon générale, c'est le plus souvent un seul coup que l'on donne, non seulement avec une arme pour tuer le diable<sup>7)</sup>, mais avec la baguette ou tout autre instrument (sifflet, etc.) pour réaliser une action magique<sup>8)</sup>. Faut-il rappeler à ce propos, dans le sacrifice antique, «le coup de massue consécrateur qui change les offrandes humaines en aliments dignes d'un dieu», le coup consécrateur qui fait de la victime une victime divine<sup>9)</sup>?

\* \* \*

<sup>1)</sup> GALIFFE, *Genève hist. et arch.*, suppl., p. 15 note 2, p. 198. — <sup>2)</sup> SÉBILLOT, *op. l.*, IV, p. 98. — <sup>3)</sup> COSQUIN, *op. l.*, II, p. 221. — <sup>4)</sup> SÉBILLOT, *Folklore*, p. 287. — <sup>5)</sup> ex. *Revue historique vaudoise*, 1926, p. 353, n° 82. — <sup>6)</sup> *Mélusine*, VI, p. 28. — <sup>7)</sup> COSQUIN, *op. l.*, I, p. 4. — <sup>8)</sup> *ibid.*, p. 65, 104, 110, 246, 248, 263; II, p. 10, 11. — <sup>9)</sup> MORET, *Du caractère religieux de la royauté pharaonique*, p. 155, 290; id., *Le rituel du culte divin journalier en Egypte*; cf. *Année sociologique*, VII, 1902—3, p. 294.

A propos des rites «de la première fois», M. VAN GENNEP rappelle le dicton: «Il n'y a que la première fois qui compte». «Ces rites, dit-il, sont simplement des rites d'entrée dans un domaine ou d'une situation dans une autre, et il est naturel qu'étant entré dans un domaine ou une situation nouveaux, la répétition du premier acte n'ait plus qu'une portée décroissante»<sup>1)</sup>. Cependant, si ce qui précède explique l'efficacité toute spéciale de la première fois, ici du premier coup porté au démon, cela n'explique pas pourquoi un second acte identique, ici un second coup, loin d'avoir moins d'importance, aurait un effet diamétralement opposé, c'est-à-dire annulerait le premier, bien plus serait funeste à son auteur, se retournerait contre lui. La répétition d'un acte peut en effet détruire l'effet du premier. Dans le conte des Clochettes d'or, Florine possède un petit agneau blanc; si elle le frappe sur l'oreille droite, une table servie apparaît; si, après avoir mangé, elle le frappe sur l'oreille gauche, la table disparaît<sup>2)</sup>; ici s'ajoute cependant à la répétition, l'opposition de la droite et de la gauche.

Mais on peut se rappeler que, dans la mystique des nombres, dont on trouve tant d'applications dans les légendes, si l'unité est le nombre parfait par excellence, le bon principe, le nombre deux est le mauvais principe, le nombre de mauvais augure, parce qu'il est l'origine des contrastes, le symbole de la diversité.

Il me semble que, dans l'effet contraire du second coup, on peut discerner l'antithèse instinctive à l'esprit humain, pour qui toute idée, tout acte, tout fait, évoquent naturellement leur contraire. C'est cette opposition qui frappe déjà les anciens philosophes, Anaximandre, Empédocle, Héraclite, pour qui tout se présente sous l'aspect de couples opposés, perpétuellement en lutte: chaud et froid, haine et amour, jour et nuit, bien et mal, mort et vie, joie et douleur, etc. En religion, le pur et l'impur ne s'excluent pas, ce sont deux aspects de la vie religieuse, des mêmes faits<sup>3)</sup>, et SMITH a mis en lumière ce caractère ambigu des choses sacrées, où l'extrême sainteté touche à l'impureté, selon les circonstances. Le même

<sup>1)</sup> VAN GENNEP, *Les rites de passage*, p. 249. — <sup>2)</sup> COSQUIN, *op. l.*, I, 248. — <sup>3)</sup> HUBERT ET MAUSS, *Essai sur la nature et la fonction du sacrifice*, p. 83; id., *Mélanges d'hist. des religions*, 1909, p. 3; id., *Année sociologique* II, 1897—8, p. 31, 98—9.

rite peut servir à des fins opposées; l'acte sexuel est tantôt purificateur, tantôt impur<sup>1)</sup>; il y a des maléfices à double tranchant, qui ramènent l'amant ou le font périr<sup>2)</sup>; le pouvoir des dieux est double: Apollon, Dieu, lancent les fléaux, et en protègent. Idée constante, qui inspire encore des conceptions philosophiques et psychologiques contemporaines, «l'opposition universelle» de TARDE, l'«ambivalence», le «Gegensatzpaar» des psychanalystes.

### Miszellen. — Mélanges.

#### Remèdes populaires du Clos du Doubs et des Franches-Montagnes pour guérir les rhumatismes au moyen des plantes.

Par JULES SURDEZ (Epignerez, Jura bernois).

Du fatras de mes notes sur le folklore franc-montagnard et du Clos-du-Doubs prises depuis trente ans, j'ai groupé dans le travail ci-dessous toutes celles qui concernent la guérison des affections rhumatismales au moyen des plantes médicinales. Cette collection de remèdes empiriques fera peut-être sourire plus d'un lecteur. Mais nous ne saurions négliger d'indiquer les remèdes dans lesquels nos pères cherchaient soulagement à leurs maux. Qui sait d'ailleurs, si quelque patient ne trouvera pas dans les simples l'amélioration ou la guérison cherchée en vain dans les stations balnéaires les plus réputées?

##### 1. Nerprun (*Rhamnus*), patois: *noiprün*, *bourépine*.

Le nerprun croît naturellement dans les «murgiers», les haies, les pâturages et les bois; c'est un arbrisseau épineux de 4—5 mètres dont le feuillage est assez joli. Le nerprun bourdaine (*Rhamnus frangula*) est commun, le nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*) assez commun. Le nerprun nain (*Rhamnus pumila*) est très rare dans le Jura; nous avons trouvé le nerprun des Alpes (*Rhamnus alpina*) aux anciens Moulins de la Mort dans la Combe du Noz (Les Bois) etc. Le sirop fait avec les baies du nerprun purgatif calme entre autres l'hydropisie, la goutte et le rhumatisme, mais il affaiblit beaucoup les malades.

##### 2. Sureau yèble (*Sambucus ebulus*) nom vulg. petit sureau; patois: *pte saivu yèble*.

On rencontre trois sureaux dans notre pays: le sureau yèble, le sureau noir (*Sambucus nigra*) et le sureau rameux (*Sambucus racemosa*).

a) Les baies de sureau yèble infusées dans du vin blanc: conviennent dans l'hydropisie, la goutte et le rhumatisme.

b) Des feuilles d'yèble fraîches pilées puis bouillies dans du beurre de mai et ensuite pressées comme un excellent onguent pour la goutte.

<sup>1)</sup> VAN GENNEP, *Tabou et totem à Madagascar*; cf. *Rev. des Idées*, 1905, p. 159. — <sup>2)</sup> REGNAULT, *La sorcellerie*, 1897, p. 174.